



## Championnats Individuels BCDE de l'AFTT Cahier des Charges

### 1. Préambule

Ce cahier des charges est dédié à l'organisation des Championnats Individuels BCDE, la compétition phare du tennis de table francophone. La compétition est programmée le samedi 6 et dimanche 7 février 2027 ; l'ambition est de proposer une belle expérience aux compétiteurs et aux spectateurs, en respectant les contraintes de temps et de ressources.

L'AFTT accordera l'organisation de la compétition à un club ou une province, sélectionné par le Conseil Régional. Les candidatures sont à envoyer par mail à [info@aftt.be](mailto:info@aftt.be) en copie à [yves.douin@live.be](mailto:yves.douin@live.be) avant le 31 mai 2026. Celui-ci sera dénommé « l'organisateur ».

Le Conseil Régional désignera un membre qui supervisera l'organisation en concertation avec le Directeur de la compétition et le Juge-arbitre. Cette personne aura pour mission d'aider l'organisateur.

### 2. Lieu et Installation

#### a. La salle

La compétition doit se tenir dans un complexe pouvant accueillir minimum 24 tables de tennis de table et pouvant accueillir 250 spectateurs.

Des allées seront aménagées pour permettre la circulation fluide des arbitres, des coaches et des joueurs.

La salle devra être montée et prête le matin de la compétition à 8h00.

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération

Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : [info@aftt.be](mailto:info@aftt.be)

## b. Le matériel

Les tables de tennis de table doivent être installées de manière à assurer un bon déroulement des matchs tout en garantissant des conditions de jeu correctes. Les dimensions minimales de l'aire de jeu sont de 9m50 sur 4m pour une hauteur de 2m75 (réglementaires).

A chaque table, il y aura une table d'arbitrage, un marquoir et une chaise.

Quatre tables devront être clôturées.

La Fédération fournira les balles pour la compétition et les médailles ainsi que 50 séparations pour les 4 aires de jeu fermées.

## c. Installation Audio

l'installation doit pouvoir être utilisée pour la musique d'ambiance, par le présentateur (de préférence avec un microphone sans fil), par l'arbitre. Un second microphone sans fil doit être prévu pour la table du juge arbitre. Le cas échéant l'AFTT peut venir avec son matériel.

## d. Table du staff

Une table doit être prévue dans la salle pour accueillir 8 et doit être positionnée de façon à avoir une vue sur l'ensemble de la salle.

## e. Salle d'échauffement

La mise à disposition d'une salle d'échauffement ou de tables supplémentaires n'est pas indispensable ; cependant, elle représente un atout non négligeable pour l'organisation de la compétition.

## 3. Restauration

Un espace cafétéria doit être prévu pour servir de la petite restauration et des boissons aux compétiteurs et aux spectateurs. Cet espace doit être conçu pour offrir un service efficace à un grand nombre de participants.

## 4. Personnel

Un personnel suffisant doit être prévu pour gérer l'organisation de l'événement, y compris la restauration, l'accueil des compétiteurs et des spectateurs. Le Fédération se chargera de pointer les compétiteurs à leur arrivée et de percevoir le droit d'inscription.

**A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération  
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

**SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney**

**IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB**



**Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

**TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17**

**E-MAIL : info@aftt.be**

## 5. Réunion préparatoire et amélioration continue

Avant l'évènement, une réunion préparatoire sera programmée pour identifier les points d'attention à respecter. Après l'évènement un rapport sera envoyé sur les points forts et les points d'amélioration de l'organisation. Ces informations seront utiles pour l'organisation des futurs évènements.

## 6. Obligations financières et sponsoring

L'AFTT octroie une intervention à hauteur de 1000€ à l'organisateur sur base de justificatifs :

- Location de l'infrastructure
- Les boissons pour les arbitres et le staff pour les deux jours - 6/jour (softs) - Des thermos de café doivent être mis à disposition.
- Les sandwichs le midi pour les deux jours pour les arbitres et le staff (max 20 personnes)
- Un repas le samedi et le dimanche soir pour les arbitres et le staff (max 20 personnes - exemple : spaghettis bolognaise)

L'organisateur pourra présenter, à son profit, des sponsors et partenaires : ceux-ci ne pourront pas être concurrents des partenaires de la Fédération (Ethias, Dandoy Sport, Stiga) et devront être soumis à l'accord de la Fédération.

## 7. Signature du cahier des charges

**Signature AFTT**

**Nom + Signature comité du club**

Président du CR – Jean-Michel Mureau

.....

.....

.....

Secrétaire Général – Yves douin

.....

**A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération**

**Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

**SIÈGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney**

**IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB**



**Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

**TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17**

**E-MAIL : info@aftt.be**

**A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération  
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

**SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney**

**IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB**



**Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

**TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17**

**E-MAIL : [info@aftt.be](mailto:info@aftt.be)**